

## Règlement

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « **Jeu Dejbox Honest Village Nature Paris** ».

**Adresse du jeu** : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Jeu Honest Village Nature Paris» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable **entre le 12 et le 16 octobre 2020**, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour.

**Conditions de participation** : Acheter une boisson de la marque Honest sur le site internet [www.dejbox.fr](http://www.dejbox.fr) entre le 12 et le 16 octobre 2020

Un tirage au sort organisé par Dejbox désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- Gagnant 1 : 1 séjour 2 nuits/3 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 2 : 1 séjour 2 nuits/3 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 3 : 1 séjour 2 nuits/3 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 4 : 1 séjour 1 nuit/2 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 5 : 1 séjour 1 nuit/2 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 6 : 1 séjour 1 nuit/2 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes
- Gagnant 7 : 1 séjour 1 nuit/2 jours à Village Nature Paris pour 4 personnes

**Séjour valable 1 an à partir du tirage au sort, hors vacances scolaires toutes zones confondues, hors ponts et jours fériés, et réservable en fonction des disponibilités allouées à cette offre**

Le séjour comprend : la mise à disposition d'un hébergement, équipé pour 4 personnes (deux chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, et des services comme le WIFI, les serviettes de toilettes, voir description complète à l'adresse : [https://www.centerparcs.fr/fr-fr/france/fp\\_VN\\_vacances-domaine-villages-nature-paris/cottages/VN1052](https://www.centerparcs.fr/fr-fr/france/fp_VN_vacances-domaine-villages-nature-paris/cottages/VN1052)

Le gain comprend l'accès à l'Hébergement et aux services associés, l'accès aux 5 univers récréatifs et une sélection d'activités incluses –pour connaître la liste de ces activités rendez-vous sur la page [http://www.centerparcs.fr/fr-fr/france/fp\\_VN\\_vacances-domaine-villages-nature-paris/activites](http://www.centerparcs.fr/fr-fr/france/fp_VN_vacances-domaine-villages-nature-paris/activites)

**Les repas, boissons et le transport et toute autre option ne sont pas inclus et restent à la charge du bénéficiaire.**

NB : ce séjour, non cessible, non rétroactif et non cumulable avec d'autres réductions ou promotions, ne pourra en aucun cas être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres

prestations ni même vendu. Aucune demande de réservation par téléphone ou fax ne sera prise en compte. Seul le document original recto/verso envoyé par mail au gagnant sera accepté. **La réservation sera enregistrée 2 mois avant la date d'arrivée** en fonction des disponibilités allouées à cette offre.

Les dotations seront envoyées par mail aux gagnants dans un **déla**i de **30 jours** jours à compter de la date du tirage au sort

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com).

